

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2026, le dix-neuf février, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

Nombre de membres : En exercice : 51 Présents : 29 Votants : 32	Date de convocation : 6 février 2026 Référence : 04_CS_19_02_26
---	---

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, M. BELDA José, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BOURGEADE Christophe, M. MACIAN Aurélio, M. RAYMOND Vincent, M. SALLES Daniel, Mme BAUVY Sylvie, M. BOURDOULEIX Roger, Mme DELARBRE Suzanne, M. DUMAS Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, Mme FAURE Monique, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Éric, M. PIREYRE Jérôme, M. SAUNON Laurent, M. SCHAAL Philippe, M. SEVILLA Paul

Délégués TITULAIRES excusés : M. BELNOU Jean-Bernard, M. CHARLAT Jean-Michel, DUARTE Bruno, M. GOURMELEN Didier, M. PLEYBER Philippe, Mme QUINTON Amalia,

Délégués TITULAIRES absents : M. BUGUELLOU Gérald, Mme CARDONA Nathalie M. DA SILVA Carlos, M. DERRE Joël-Michel, Mme DUCHALET Céline, M. DUCHE Dominique M. DUMONT Fabrice, M. GABRILLARGUES Camille, M. GENDRE Lionel, M. GIRARD Christian, Mme LAROUDIE Fabienne, M. ONDET Jean-Michel, M. RAMOS Jean-Louis, Mme VAQUIER Martine, Mme VESSIERE Martine, M. VIAL Christophe

Délégués SUPPLEANTS présents : Mme GENESTOUX Jeanne Odette, M. POINTUD Serge, Mme TOURNEBIZE Nadège.

Procurations : M. GOURMELEN Didier à M. LEON Bernard, Mme QUITON Amalia à M. MACIAN Aurélio

N°04_CS_19_02_26**OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal**

Le Président informe les membres du conseil que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le Président explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Président présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2025	2 306 569,45€
Dépenses 2025	2 035 159,70€
Résultat de l'exercice 2025	271 409,75€
Excédent 2024 reporté.....	1 649 851,19€
Affectation investissement 2025 obligatoire (1068).....	- 294 956,53€
Excédent de clôture 2025 (002).....	1 626 304,41€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2025	2 029 947,55€
Dépenses 2025	2 869 279,87€
Résultat de l'exercice 2025 (sans RAR)	- 839 332,32€
Recette RAR 2025.....	49 679,56€
Dépense RAR 2025	704 135,67€
Total des RAR 2025	- 654 456,11€
Résultat définitif de l'exercice 2025	- 1 493 788,43€
Excédent 2024 reporté.....	1 198 831,90€
Excédent ou déficit de clôture 2025 (001)	- 294 956,53€

Le Conseil Syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales l'invite à quitter la salle.

Pour l'approbation du CFU, le Conseil Syndical est placé sous la présidence de Mme BLANZAT LERNOUD Myriam

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 23 février 2026,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Vincent

